

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2020

Présents : Jean-Claude DOUGNAC, Manuel ALCAIDE, Pierre CAZENEUVE, Albert CIGAGNA, Emilie COURTOUX, Elsa GUINGAN, Jean-Pierre JOULIA, Brigitte MAUCLAIR, Véronique PARENTI, Geoffrey ZORZI.

Absents excusés : Danielle BODIN, Marilyne FEUILLERAT, Lucette SALANDINI (procuration à Brigitte MAUCLAIR), Florence VILLARDI (procuration à Jean-Pierre JOULIA), Sébastien VILLEMUR.

Secrétaire de séance : Elsa GUINGAN.

Objet : Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 décembre 2020

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, en date du 4 décembre 2020 a été rédigé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2020 dont chacun des conseillers a pu prendre connaissance.

Objet : Petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé d'autoriser le Maire à engager ces travaux pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10 000 € annuels de contribution communale. Pour chaque dossier ainsi traité une lettre d'engagement financier sera signée par le Maire.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 € par an ;
- Charge Monsieur le Maire :
 - d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
 - de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
 - de valider la participation de la commune pour chacun des projets ainsi traités ;
 - d'en informer régulièrement le conseil municipal ;
 - d'assurer le suivi annuel des participations communales engagées
 - de présenter à chaque fin d'année, **un compte-rendu d'exécution** faisant état de l'ensemble des travaux rattachés à la délibération de principe pour l'année en cours.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants ;
- Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

Objet : Décision Modificative No 2 du Budget Principal 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité, d'une part, d'augmenter les crédits de la section d'investissement du budget prévisionnel 2020 pour financer l'acquisition de deux armoires frigorifiques destinées au fonctionnement de la cantine scolaire ; et , d'autre part, d'ajuster certains crédits de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité les crédits nouveaux ci-après :

Articles	Budget Principal Section de Fonctionnement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	Dépenses	4 240.00	5 600.00
6135/011	Locations mobilières		450.00
615228/011	Entretien et réparations des autres bâtiments	3 440.00	
61558/011	Entretien et réparations autres biens mobiliers		150.00
657348/65	Subventions de fonctionnement aux autres communes	800.00	
023/023	Virement à la section d'investissement		5 000,00

Articles	Budget Principal Section de Fonctionnement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	Recettes	0.00	1 360.00
6419/013	Remboursement de rémunérations de personnel		1 360,00

Articles	Budget Principal Section d'Investissement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	Dépenses	0.00	5 000.00
2188-210/21	Acquisition armoires frigorifiques cantine scolaire		5 000.00

Articles	Budget Principal Section d'Investissement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	Recettes	0.00	5 000.00
021/021	Virement de la section de fonctionnement		5 000.00

Objet : Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2021 pour la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite Rue du Stade

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du projet de rénovation urbaine et de sécurisation de la rue du stade située sur la RD 52 au cœur du village, entre la place de la mairie et le pont sur le Salat. Il explique que la volonté de la commune est de sécuriser cette rue en réduisant la vitesse des véhicules, d'élargir et de réhabiliter les cheminements piétons pour la sécurisation des riverains et des usagers, notamment en faveur des personnes à mobilité réduite, et ce, entre les places de stationnement, les commerces, l'arrêt de bus et la mairie.

En effet, il précise que ce projet d'aménagement va notamment permettre la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite le long de cette voie puisqu'actuellement, l'espace à aménager comporte des trottoirs étroits de part et d'autre de la chaussée, dans un état vétuste et non adaptés à la circulation des personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, il n'existe pas de places de stationnement PMR et l'accès aux commerces et aux différents services de santé, mairie ou autres comme le musée Rizla+ n'est pas non plus adapté aux déplacements de ces personnes.

Ce projet prévoit notamment les aménagements suivants pour les personnes à mobilité réduite :

- L'élargissement aux normes PMR du trottoir côté commerces ainsi que l'élargissement du trottoir côté musée permettant un cheminement piéton sécurisé et un rétrécissement des voies de circulation pour réduire la vitesse des véhicules.
- La mise aux normes PMR de l'arrêt de bus par la création d'un cheminement piéton le desservant ;
- L'aménagement d'une rampe PMR pour l'accessibilité à la pharmacie ;
- La création d'une place de stationnement PMR.

Le coût estimatif global du projet s'établit avec les honoraires à la somme de 135 680,03 € H.T. soit 162 816,04 € T.T.C. selon la répartition suivante :

Travaux :	131 262,50 € H.T. - 157 515,00 € T.T.C
Honoraires :	4 417,53 € H.T. - 5 301,04 € T.T.C.

TOTAL TRAVAUX + HONORAIRES	135 680,03 € H.T. - 162 816,04 € T.T.C.
-----------------------------------	--

Le financement de ces travaux pourrait s'établir de la façon suivante :

- Subvention de l'Etat au titre de la DETR (30 % du h.t.) :	40 704,01 €
- Subvention du Conseil Départemental (40 % sur 112 904,95 € h.t.)	45 161,98 €
- Subvention du Conseil Régional (25 % sur 85 917,00 €)	21 479,25 €
- Fonds propres ou emprunt :	28 334,79 €
- TOTAL H.T. :	135 680,03 €
- T.V.A. (financée par emprunt ou sur fonds propres):	27 136,01 €
- TOTAL T.T.C :	162 816,04 €

Le Maire soumet cette proposition au Conseil Municipal.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte l'opération de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite Rue du Stade ;
- Arrête le plan de financement proposé par le Maire ;
- Sollicite auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 une subvention à hauteur de 30 % du montant h.t. du projet.

Objet : Mission de Maitrise d'oeuvre pour l'aménagement d'un local en épicerie citoyenne

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune est devenue propriétaire en 2020 d'un bien immobilier situé au centre du village 6, Place des Raisins Secs. Une partie de ce bien correspond à l'ancienne boulangerie du village aujourd'hui fermée. Monsieur le Maire expose aux membres présents le projet de création d'une épicerie citoyenne par une association dans les locaux de l'ancienne boulangerie. Il explique que l'état actuel des locaux nécessite la réalisation de travaux de réfection et d'aménagement pour envisager la réalisation de ce projet.

Pour cette raison, Monsieur le Maire demande qu'une mission de maîtrise d'oeuvre soit réalisée pour préparer ce projet dans la phase conception de l'aménagement du local épicerie citoyenne. Il propose de la confier à Pascal Maillet Architecture – 1, Rue du Vieux Ruisseau – 31260 Mazères sur Salat laquelle se décompose comme suit :

- Dossier d'esquisse ou de diagnostic : relevés, mise au format informatique, analyse du programme, application de la réglementation en vigueur pour établissement recevant du public ;
- Etude de faisabilité : plans et coupes, réunion de présentation, chiffrage estimatif ;
- Avant-projet détaillé : dossier déclaration de travaux, dossier règlementaire ERP.

Au vu de cette mission, le Conseil Municipal décidera de la suite à donner au projet.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la proposition d'honoraires établie par Pascal Maillet Architecture – 1, Rue du Vieux Ruisseau – 31260 Mazères sur Salat laquelle s'établit à la somme de mille six-cent quatre-vingt-sept euros quatre-vingt-cinq centimes H.T. (1 687,85 € H.T.) soit deux-mille vingt-cinq euros quarante-deux centimes T.T.C. (2 025,42 € T.T.C).

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre dans la phase conception pour l'aménagement du local épicerie citoyenne ;
- ACCEPTE de confier cette mission Pascal Maillet Architecture – 1, Rue du Vieux Ruisseau – 31260 Mazères sur Salat pour la somme de deux-mille vingt-cinq euros quarante-deux centimes T.T.C. (2 025,42 € T.T.C)
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'offre de maîtrise d'oeuvre établie par Pascal Maillet Architecture – 1, Rue du Vieux Ruisseau – 31260 Mazères sur Salat ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget communal de l'exercice 2021.

Objet : Mission d'étude thermique pour l'aménagement d'un local en épicerie citoyenne

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement d'un local en épicerie citoyenne 6, Place des Raisins Secs, il est nécessaire de réaliser une étude thermique sur le bâtiment existant en complément de l'étude de faisabilité du projet confiée lors de cette même séance à Pascal Maillet Architecture – 1, Rue du Vieux Ruisseau – 31260 Mazères sur Salat.

Cette étude va permettre une analyse énergétique de l'état existant du bien et de proposer des travaux envisageables permettant d'avoir une estimation de gains en consommation d'énergie et d'obtenir des aides financières dans le cadre des travaux de rénovation énergétique.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'offre de prestation établie par la SARL SILMA CONSEIL – Quartier Las Bordes – Rue de la Source – 31360 MANCIOUX laquelle s'établit à la somme de deux mille deux cents euros H.T. (2 200,00 € H.T) soit deux mille six cent quarante euros T.T.C. (2 640,00 € T.T.C). Cette proposition prévoit :

- La réalisation d'une analyse de l'état initial sur le bâtiment,
- Des simulations de travaux selon la performance énergétique souhaitée,
- La présentation des solutions possible.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour la réalisation d'une mission d'étude thermique pour l'aménagement du local épicerie citoyenne ;

- ACCEPTE de confier cette mission à la SARL SILMA CONSEIL – Quartier Las Bordes – Rue de la Source – 31360 MANCIOUX qui s’élève à la somme de deux mille deux cents euros H.T. (2 200,00 € H.T) soit deux mille six cent quarante euros T.T.C. (2 640,00 € T.T.C) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l’offre de prestation établie par SARL SILMA CONSEIL – Quartier Las Bordes – Rue de la Source – 31360 MANCIOUX ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget communal de l’exercice 2021.

Objet : Demande de subventions au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, au Conseil Régional Occitanie, à l’Etat au titre de la DETR pour l’aménagement d’un bâtiment en épicerie citoyenne

Monsieur le Maire rappelle à l’Assemblée que la commune est devenue propriétaire en 2020 d’un bien immobilier situé au centre du village 6, Place des Raisins Secs. Une partie de ce bien correspond à l’ancienne boulangerie du village aujourd’hui fermée.

Monsieur le Maire expose aux membres présents le projet de création d’une épicerie citoyenne par une association dans les locaux de l’ancienne boulangerie. L’Association « Epicerie Citoyenne » a pour objectif de dynamiser la commune de Mazères sur Salat par l’animation :

- d’un magasin citoyen géré par ses adhérents qui promeut des produits locaux de saison et respectueux de la santé et de l’environnement ;
- d’un lieu convivial qui favorise les rencontres, développe le lien social intergénérationnel et rompt l’isolement.

Monsieur le Maire explique que pour envisager la réalisation de ce projet, les locaux très anciens et vétustes nécessitent d’effectuer des travaux de réfection et d’aménagement avec la création d’espaces pour le magasin, le stockage, le bureau et le lieu convivial.

Ces travaux vont consister à démolir et déposer cloisons, sols et faux plafonds pour pouvoir créer les nouveaux espaces. La couverture et la charpente seront révisées ainsi que la zinguerie. Les sanitaires actuels insalubres à l’étage doivent être remplacés et des toilettes créées au rez-de-chaussée pour un motif d’accessibilité. Le réseau d’alimentation en eau doit être déposé et remplacé par le plombier. La rénovation thermique, qui tient compte de l’étude thermique du bâtiment, doit-être réalisée avec le remplacement des menuiseries et l’installation d’une chaudière. Une mise aux normes de l’ensemble de l’électricité est également nécessaire ainsi que la mise aux normes de sécurité pour l’accueil du public. Des travaux d’accessibilité sont prévus pour les personnes à mobilité réduite avec notamment l’installation d’une rampe d’accès amovible et le remplacement de la porte vitrine d’entrée trop étroite. Les sols seront carrelés sur une partie et un parquet flottant sera placé sur l’autre. Enfin, les murs, cloisons et plafonds seront peints.

Le coût estimatif global du projet s’établit avec les honoraires à la somme de 120 423,50 € H.T. soit 144 508,20 € T.T.C. selon la répartition suivante :

Travaux :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| - Travaux de rénovation thermique : | 40 712,06 € H.T. - 48 854,47 € T.T.C. |
| - Travaux d’accessibilité : | 6 715,50 € H.T. - 8 058,60 € T.T.C. |
| - Travaux divers : | 52 319,93 € H.T. - 62 783,92 € T.T.C. |

TOTAL TRAVAUX	99 747,49 € H.T. - 119 696,99 € T.T.C.
----------------------	---

Honoraires :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| - Travaux de rénovation thermique : | 8 516,85 € H.T. - 10 220,22 € T.T.C. |
| - Travaux d’accessibilité : | 1 041,77 € H.T. - 1 250,12 € T.T.C. |
| - Travaux divers : | 11 117,39 € H.T. - 13 340,87 € T.T.C. |

TOTAL HONORAIRES	20 676,01 € H.T. - 24 811,21 € T.T.C.
-------------------------	--

Total Travaux + Honoraires :

- Travaux de rénovation thermique : 49 228,91 € H.T. – 59 074,69 € T.T.C.
- Travaux d'accessibilité : 7 757,27 € H.T. - 9 308,72 € T.T.C.
- Travaux divers : 63 437,32 € H.T. - 76 124,79 € T.T.C.
-

TOTAL TRAVAUX + HONORAIRES 120 423,50 € H.T. - 144 508,20 € T.T.C.

Le financement de ces travaux pourrait s'établir de la façon suivante :

- Subvention de l'Etat au titre de la DETR 2021
(32 % sur les travaux et les honoraires h.t.) 38 535,52 €
- Subvention du Conseil Départemental (40 % sur les travaux H.T.) 39 899,00 €
- Subvention du Conseil Régional
(30 % sur les travaux et honoraires de rénovation thermique h.t.) 14 768,67 €

- Subvention du Conseil Régional
(30 % sur les travaux et honoraires d'accessibilité h.t.) 2 327,18 €
- Fonds propres ou emprunt : 24 893,13 €

- TOTAL H.T. : 120 423,50 €
- T.V.A. 20 % (financée par emprunt ou sur fonds propres): 24 084,70 €
- TOTAL T.T.C : 144 508,20 €

Monsieur le maire précise que le bâtiment sera mis à disposition de l'association « L'Epicerie Citoyenne » sans contrepartie financière.

Il signale que le projet doit être inscrit, d'une part, sur la programmation départementale 2021 des Contrats de territoire afin de pouvoir bénéficier de l'aide financière du Conseil Départemental ; et, d'autre part, sur les Contrats de Territoire du Pays Comminges Pyrénées pour pouvoir bénéficier de celle du Conseil Régional d'Occitanie.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération d'aménagement du local épicerie citoyenne.

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'acquisition de deux armoires frigorifiques pour la cantine scolaire

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le compresseur de l'une des deux armoires frigorifiques de la cantine scolaire vient de tomber en panne. La société Horis qui a été contactée pour dépanner le matériel a plutôt conseillé de remplacer cet équipement par du matériel neuf étant donné le coût de la réparation et l'ancienneté du matériel qui date de 2010. En effet, hormis le compresseur, il faut également changer le joint d'isolation et assurer prochainement le remplacement du gaz et de certaines autres pièces. D'autre part, il signale que cette même cantine est équipée d'une deuxième armoire frigorifique qui ne fonctionne plus efficacement puisque datant de l'année 2003 et nécessitant assez rapidement des travaux de maintenance onéreux.

Pour ces raisons, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour remplacer ces deux armoires frigorifiques afin de pouvoir assurer la réception en liaison froide des repas de la cantine scolaire en toute sécurité sanitaire.

Monsieur le Maire propose aux membres présents de retenir le devis de la société BONNET THIRODE – 15, route de Bessières 31240 l'UNION - dont le coût estimatif s'établit à la somme de 3 921,00 € h.t. soit 4 705,20 € t.t.c. Le plan de financement prévu pour assurer le financement de l'opération est le suivant :

- Subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne (40 %)..... 1 568,40 €
- Fonds propres 2 352,60 €

- TOTAL H.T.....	3 921,00 €
- TVA financée sur fonds propres (20%).....	784,20 €
- TOTAL T.T.C.....	4 705,20 €

Il soumet ce projet aux membres du Conseil Municipal

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition d'achat de deux armoires frigorifiques pour la cantine scolaire.

Objet : Acceptation du prêt du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'acquisition de la parcelle AD 358 – 6, Place des Raisins Secs

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du Contrat de territoire 2020 un prêt sans intérêt a été sollicité auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour financer l'acquisition de la parcelle AD 358 – 6, Place des raisons Secs – afin de constituer une réserve foncière.

Monsieur le Maire dit que le financement de l'acquisition du bien, dont le prix s'établit à la somme de cent-quatre mille euros, est prévu de la façon suivante :

- Prêt du Conseil Départemental de la Haute-Garonne (40 %).....	41 600,00 €
- Fonds propres	62 400,00 €
- TOTAL	104 000,00 €

Monsieur le Maire donne lecture du contrat de prêt établi par le Conseil Départemental qui accepte d'attribuer un prêt de quarante et un mille six cents euros (41 600 €) représentant 40 % de la dépense. Ce prêt est consenti sans intérêt et devra être remboursé en 8 annuités constantes de cinq mille deux cents euros (5 200,00 €).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le prêt proposé par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le plan de financement prévu et présenté ci-dessus par Monsieur le Maire pour l'acquisition de la parcelle AD 358 – 6, Place des raisons Secs – afin de constituer une réserve foncière,
- Accepte le prêt sans intérêt de 41 600,00 € attribué par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne aux conditions définies dans le contrat de prêt,
- Mandate son Maire pour signer avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne le contrat de prêt ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution ;
- S'engage à inscrire annuellement sur le budget de la Commune les crédits nécessaires pour le remboursement du prêt.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et la séance est levée à 20 h 00.